

La viande est imposée au poids net, sur les observations de M. le Directeur général des douanes et des contributions indirectes, comme unique moyen d'établir l'uniformité de droits contre la viande provenant des animaux introduits vivants dans la ville et celle venant du dehors dépecée par quartiers.

7^e question. — Les sucres et les cafés sont-ils imposés ?

Non.

8^e question. — L'octroi comprend-il le territoire entier de la commune ?

Non.

9^e question. — Existe-t-il dans le périmètre de l'octroi des exploitations agricoles ?

Non.

10^e question. — Quel est le taux pour cent des frais de perception par rapport au produit ?

Le produit étant de 957,511 fr. 23 c., les frais de perception de 63,118 fr. 64 c., le taux pour cent des frais par rapport au produit est de 6 fr. 59 c. pour cent.

11^e question. — Serait-il possible d'adopter un autre mode de perception, et quel serait-il ?

De tous les modes connus, aucun ne pourrait présenter autant d'avantage que celui qui fonctionnerait à Roubaix depuis 69 ans. Le service y est parfaitement organisé ; la surveillance s'exerce sans vexations ; la sévérité contre la fraude caractérisée s'allie aux voies de conciliation pour les erreurs commises de bonne foi, et les résultats conformes aux principes de l'équité ne donnent lieu à aucune réclamation.

Maintien ou suppression de l'octroi

12^e question. — La suppression de l'octroi est-elle réclamée par la population de la ville ?

La suppression de l'octroi, considérée comme mesure générale, serait un changement dangereux en ce que l'idée seule, propagée par les journaux, jette dans les esprits des germes d'opposition contre l'impôt le plus volontaire et le plus modéré, puisque les produits en sont entièrement dépensés dans la commune, pour l'unique bien de la commune et selon le vœu des représentants élus par la généralité des habitants. Certainement si l'on posait cette simple question : Voulez-vous qu'on supprime l'octroi ? La population non-éclairée donnerait son acquiescement par acclamation ; mais tout homme doué d'une saine dose de bon sens, demandera avant de se prononcer : Par quel autre impôt remplacerez-vous celui auquel nous sommes habitués et dont nous connaissons l'emploi ? car le gouvernement ne peut vouloir qu'on ferme les hôpitaux et les écoles, qu'on abandonne les pauvres à leur misère, qu'on cesse d'entretenir le pavé des rues et les propriétés communales, qu'on renonce à créer des établissements utiles, qu'on laisse enfin chaque habitant s'arranger à sa guise et selon ses propres moyens. C'est là ce qu'il faudrait nous dire avant tout ; mais au contraire, c'est à nous qu'on le demande. Nous répondrons plus loin. Mais, à cette première question, nous répondons carrément :

Non ! la suppression de l'octroi n'est pas réclamée par la population de la ville.

13^e question. — Quelle est, à cet égard, l'opinion de la population rurale dans le rayon d'approvisionnement ?

Le rayon d'approvisionnement pour Roubaix, qui comprend cinq ou six communes françaises et la partie du territoire belge qui touche à notre frontière. Les denrées que nous en tirons consistent en céréales, pommes de terre, lait, beurre, œufs, légumes et fruits. Aucun de ces articles n'étant assujéti aux droits d'octroi, la population rurale n'a pas d'opinion sérieuse à émettre sur un état de choses qui n'affecte en rien ses intérêts.

14^e question. — Est-ce contre le mode de perception ou contre l'impôt lui-même que des réclamations se sont élevées ?

Il ne s'élève aucune réclamation ni contre le mode de perception ni contre le droit d'octroi lui-même. Mais il en serait tout autrement si la même question s'appliquait aux contributions indirectes qui sont véritablement écrasantes pour les contribuables, et établies dans les principes les plus faux. Ce sujet ne se rattachant pas directement au présent questionnaire, on se bornera à faire remarquer qu'à Roubaix, en raison de la population, on paie pour un hectolitre d'alcool pur, dans la partie agglomérée, 90 fr. ; à l'octroi, 42 fr. Total, 132 fr.

Hors de l'agglomération : Au trésor public, 109 fr. 20 ; à l'octroi, 12 fr. Total, 121 fr. 20.

Un hectolitre de vin dans toute la ville paie au trésor public 9 fr. 89 ; à l'octroi, 3 fr. 60. Total, 13 fr. 49.

S'il y avait des réformes à faire, c'est donc par les contributions indirectes qu'il faudrait commencer.

15^e question. — Le Conseil municipal est-il d'avis que la suppression de l'octroi puisse avoir lieu ?

Le conseil municipal est d'avis que la privation de cette ressource indispensable causerait la ruine des finances de la ville, et la mettrait dans l'impossibilité de faire face aux engagements qu'elle a contractés et autres dépenses obligatoires.

16^e question. — Dans le cas de suppression de l'octroi, quel serait du producteur, du détaillant, ou du consommateur, celui qui profiterait le plus à cette suppression ?

Ce serait le producteur ou le marchand en gros qui en profiterait seul. On en a vu la preuve, lors de la mise à exécution du décret de 1852 par lequel le gouvernement a renoncé au droit qu'il avait précédemment de prélever un dixième sur le produit net des octrois. Ce dixième a été diminué sur tous les articles du tarif, et les prix du détail n'ont pas baissé d'un centime pour les boissons ni pour les comestibles.

La suite au prochain numéro.

Chronique locale & départementale

C'est à tort, nous dit le *Nouveliste de Rouen* qu'on avait annoncé que la commission d'enquête parlementaire entendrait, dès lundi prochain, les délégués de l'Alsace, chargés d'exposer les vœux et les besoins de l'industrie de cette partie de la France. On a pensé que l'enquête devait débiter par une discussion générale dans laquelle les points spéciaux à chaque contrée et à chaque industrie seraient laissés de côté afin d'envisager la situation du travail national dans son ensemble. M. Pouyer-Quertier, M. Wulfran-Mollet, président de la Chambre de commerce d'Amiens, M. Dollfus de Mulhouse et M. Delfosse, président de la Chambre consultative de Roubaix, doivent être entendus dans la discussion générale. M. Pouyer-Quertier prendra le premier la parole. On pense que son discours occupera toute la séance de lundi.

En matière de transactions par lettres, la cour de Cassation vient de rendre un arrêt important.

Elle a décidé qu'une offre d'achat de marchandises pour un prix déterminé, transmise par la poste par un négociant demeurant dans une autre ville peut toujours être rétractée, tant que celui-ci ne l'a pas acceptée.

Elle peut être rétractée, tant que l'acceptation n'en est pas parvenue à celui qui a fait l'offre. Il suffit que la lettre portant rétractation ait été mise à la poste avant que l'acceptation de son correspondant lui soit arrivée.

La décision de la Cour suprême peut

s'appliquer à une multitude de cas autres que celui d'une vente de marchandises visées par l'arrêt, par exemple à des transactions financières à des cessions de toute nature entreprises par lettres. C'est ce qui nous a engagé à le relater ici.

On nous écrit de Paris que M. le baron de Sède, directeur en chef du *Courrier du Pas-de-Calais*, a été reçu hier par M. le ministre des finances. Notre confrère a exposé son Excellence les justes réclamations des habitants du Nord qui demandent la liberté de fabriquer la bière avec les produits de leur culture. Le ministre a invité M. de Sède à formuler dans un mémoire qu'il a promis d'examiner avec son intérêt les modifications législatives demandées dans un pétitionnement qui a déjà pris d'importance les proportions, et réunit, à l'heure présente, 52,000 signatures légalisées.

C'est à tort qu'on a annoncé que le prix du télégramme simple entre la Belgique et la France sera réduit à 1 fr. 50 c. Il est très-vrai que la proposition en a été faite par la Belgique ; mais l'administration française a repoussé cette proposition, et le télégramme de vingt mots coûtera toujours 3 fr.

C'est par suite de cette situation qu'il s'est établi à Bruxelles un bureau privé qui reçoit par télégraphe les dépêches belges en destination de la France ; coût : 50 c. pour tout le pays. Puis elles sont portées à la prochaine station télégraphique française, qui les transmet dans tout le territoire de l'empire moyennant 1 fr.

Le bureau partage avec les expéditeurs le bénéfice de moitié qu'il réalise par cette combinaison ingénieuse, qui lui vaut, dit-on, un gain journalier de plus de 100 fr.

Voici, d'après le *Figaro*, la liste du jury de l'Exposition arrêtée par 250 artistes réunis au cercle des Beaux-Arts :

- Baubigny, — Chaplin, — Ziem, — Pils, — Mille, — Baudry, — Bonnat, — Comte, — Gérôme, — Vollon, — Brion, — Gleyre, — Français, — Corot, — Cabat, — Carolus Duran, — Bernier et Jules Breton.

Le Nord y est représenté par deux noms connus : MM. Carolus Duran et J. Breton.

Le tribunal de Lille a rendu son jugement dans l'affaire de presse dont nous avons parlé avant-hier.

Le jugement condamne à 50 fr. d'amende, à 50 fr. de dommages-intérêts envers la partie plaignante et à l'insertion du jugement, le journaliste coupable d'avoir ajourné au-delà du terme fixé par la loi l'insertion de la lettre qui lui était adressée et d'avoir intercalé des commentaires entre les paragraphes de cette lettre.

En dépit de ce jugement, nous ne pouvons que maintenir nos réflexions d'avant-hier. (*Progrès du Nord.*)

Le sieur Yvo Deltour, la victime du mystérieux événement de la rue Gantois, à Lille, a succombé à l'hôpital Saint-Sauveur, sans avoir proféré une seule parole qui pût apporter quelque éclaircissement sur cette mort tragique. Cependant, les journaux du chef-lieu assurent que les renseignements recueillis laissent de plus en plus supposer que cette mort est le résultat d'un suicide.

Avant-hier, vers midi, un accident est arrivé dans la filature de M. Thiriez, rue d'Esquermes. Un ouvrier graisseur, nommé Auguste Lecomte, était monté sur une caisse afin de graisser un engrenage. Le pied lui ayant manqué, il est tombé sur le sol et s'est fracturé une côte.

Vendredi, vers midi, M. Crinon, habitant de Somain, qui se trouvait dans l'express parti de Douai pour Lille, s'est jeté en bas du train entre la Deûle et Leforest.

Par un hasard surprenant, non seulement le malheureux n'a pas été tué, mais même il n'a eu aucun membre brisé. Il a été rapporté à Douai dans un état d'affaiblissement considérable ; qu'expliquait une foule de contusions et de meurtrissures.

Le médecin de la compagnie du chemin de fer du Nord, après l'avoir visité, fut d'avis que l'on pouvait satisfaire au désir du blessé, qui demandait à être transporté à Somain. On le mit alors sur un matelas dans un fourgon du train de trois heures, et sans la surveillance de deux employés qui le soignaient en route, M. Crinon parvenait à se jeter une seconde fois en bas du convoi en marche.

Pourtant, pendant son séjour à la gare de Douai, il n'avait pas voulu avouer que son intention était de se suicider ; il avait, au contraire, raconté avec insistance que s'étant réveillé près de Leforest, alors qu'il voulait s'arrêter à Douai, il avait sauté sur la voie sans bien se rendre compte des dangers auxquels il s'exposait.

RAISMES. — Nous lisons dans l'*Echo de la Frontière* :

« Samedi dernier, un sieur René Lobel, maître maçon, se trouvait à Raismes, vers sept heures du soir, dans un estaminet, où il se rencontra avec plusieurs ouvriers belges employés au terrassement du chemin de fer de Valenciennes à Lille. A la suite d'une querelle amenée par les motifs les plus futiles, un de ces ouvriers, le nommé François Dépre de Maubray, près Antoing (Belgique), se rua sur René Lobel, le saisit à la gorge, l'accula contre le billard, et le mordant à la face, lui coupa avec les dents une partie de la lèvre supérieure. Cet acte de férocité s'était accompli avec tant de rapidité que les témoins de la scène n'eurent pas le temps d'intervenir. »

« Pendant qu'on s'occupait auprès de la victime, son lâche agresseur prenait la fuite. »

« Espérons que cet acte de sauvagerie ne restera pas impuni, bien que le coupable ait probablement déjà franchi la frontière. »

Pour la chronique locale : ALFRED REBOUX

FAITS DIVERS

— On télégraphie de Tours le 18 mars, 3 h. 40 m. à la *Gazette des Tribunaux* :

« La Haute-Cour vient d'arriver ; aucune réception militaire n'a été faite, sur la demande de M. Glandaz son président. La Haute-Cour s'est transportée immédiatement au Palais. »

« La princesse Pierre Bonaparte est arrivée à Tours par le même train. »

« Le prince arrivera dans la nuit de dimanche à lundi et sera logé au pénitencier. »

— Des manifestations désagréables pour le prince de Galles ont eu lieu au théâtre du Globe, d'abord, puis au théâtre Adelphe.

— On donnait trois pièces, dit un correspondant, la première intitulée : *Il n'est pas si bête qu'il en a l'air!* contenait, par le fait du hasard, tant d'allusions à l'affaire Mordant que que le prince n'avait qu'à se féliciter d'être en retard. Il fit son entrée, avec la princesse, aux premières scènes de la seconde pièce, le *Rossignol*, drame en cinq actes. Pas le moindre applaudissement pour lui ; au premier entr'acte, il sortit brusquement et ne reentra qu'au second acte.

— A l'entr'acte suivant, il resta dans la loge et les sifflets commencèrent.

Ces signes de désapprobation venaient en partie des galeries et du fond du parterre. Dans les loges et aux stalles d'orchestre, on applaudissait pour rédire les perturbateurs

au silence, mais rien n'y fit, ils ne recommencèrent qu'un peu plus tard. Ce tapage dura plus de dix minutes.

Le prince, interdit, lorsqu'il eut vu dans la direction d'où partait le gros des sifflets, puis il se jeta en arrière et resta immobile, en proie à un trouble évident. En vain la musique de l'orchestre tâcha de couvrir le bruit, en vain la princesse se pencha à différentes reprises sur le bord de la loge, les sifflets et les applaudissements allèrent leur train. Ce n'est qu'au lever du rideau que le calme se rétablit.

Dans les entr'actes suivants, le prince se hâta de sortir au moment où la toile tombait. A la fin du drame, il quitta définitivement avec la princesse.

Des scènes de ce genre sont chose inouïe en Angleterre.

— Depuis quelques jours, il y a un échange de correspondances entre le gouvernement anglais et le gouvernement belge au sujet d'une affaire assez importante. M. Gladstone a reçu dernièrement une lettre dont la signature était illisible et qui renfermait des menaces contre sa personne. Entre autres choses, il y était dit que si le premier ministre persistait à prendre les mesures qu'il a projetées contre la compagnie du chemin de fer de Routschouk-Varna, il pouvait s'attendre à être tué. La lettre avait été déposée au bureau de poste de Gand. Le gouvernement anglais a remis cette lettre à l'ambassadeur de Belgique à Londres, qui l'a aussitôt envoyée à son propre gouvernement pour faire une enquête. L'enquête a eu lieu mais n'a donné aucun résultat.

— Une nouvelle insurrection a commencé sur les frontières du Maroc, dans le territoire du Beni-Smassen. Le général de Wimpfen commandera la colonne de 6,000 hommes déjà organisée. M. de Wimpfen dirigeait le corps de débarquement qui devait opérer sur Venise en 1859, mais l'amnistie l'arrêta. Il a une revanche à prendre ; les Arabes vont-ils la lui donner ?

— On termine en ce moment dans la fabrique de M. Willis, à Londres, *Forquie* le plus colossal qui se soit jamais construit ; il aura 111 registres, et est destiné au palais des arts du Sud-Kensington.

VARIÉTÉS

Le Génie et la petite Ville.

Un Génie descendit un jour du ciel dans l'intention d'être utile aux hommes. Il arriva dans une petite ville, et comme il avait d'excellentes lettres de recommandation, il fut accueilli à bras ouverts par les autorités.

Invité le premier jour à un grand dîner, qui se donnait en son honneur, il commença sur-le-champ à prêcher les convives, leur parlant de l'amour et du respect que les hommes se doivent les uns aux autres, de leur égalité devant Dieu, qui met à néant pour le sage les inégalités sociales, de l'indulgence qu'il convient d'avoir pour des fautes dans lesquelles chacun tombe à son tour, les plus coupables n'étant pas toujours les plus punis, et au bonheur qui régnera sur la terre le jour où les hommes conviendront de se regarder entre eux comme des frères.

On le laissa parler tant qu'il voulut, et le maître du logis disait de temps en temps, en hochant la tête : « Très-bien, très-bien ! »

Quand il se leva, on le reconduisit jusqu'à la porte d'entrée, avec de grandes démonstrations d'amitié, et le bon Génie se réjouissait dans son cœur en s'en allant.

— Allons ! se disait-il, ce sont de bons gens. Ma tâche sera moins difficile que je ne l'avais cru.

tarder davantage à prévenir M. Laurent. ..

— Ah ! vilain docteur ! méchant trouble-fête ! répliqua la jeune fille d'un air boudeur ; auez-vous donc le courage de tourmenter si tôt mon pauvre père ? Pendant toute la journée, il m'avait paru soucieux ; mais voyez comme il a l'air radieux ce soir ! Depuis bien longtemps je ne l'ai vu si satisfait des autres et de lui-même. Docteur, docteur, vous savez nos conventions ? Si vous vous obstinez à me contrarier, nous nous brouillons infailliblement.

— Mais, Mademoiselle, reprit Merville en affectant un ton austère, je ne puis sacrifier toujours ainsi mon devoir aux caprices d'une enfant gâtée ? Je commence à me repentir d'avoir gardé si longtemps le silence.

— Qu'eussiez-vous fait, mon bon docteur ? dit Thérèse avec mélancolie et en baissant encore la voix ; à quoi eût servi d'inquiéter mon père, de lui donner des regrets en lui laissant supposer que l'insalubrité de l'air de ce pays était la cause de son mal ?.. Quand vous avez été appelé, il n'y avait déjà plus de remède possible ; je le sentais et je vous l'avouai dès le premier moment... Voyez, soyez complaisant jusqu'à la fin... Attendez au moins quelques jours encore ; mon père ne saura-t-il pas assez tôt cette triste nouvelle ? Je me charge de la lui annoncer moi-même, afin d'être la première à lui adresser des consolations.

— C'est très-bien, mon enfant ; cependant, avec votre permission, je ne peux

(La suite au prochain numéro.)

— Hem ! dit Rigobert en faisant une grimace, au diable les plaisanteries des médecins !... Mais parlons raison, docteur, aucun cas de cette maudite fièvre ne s'est-il vraiment manifesté à la fabrique, tandis que l'on mourait comme des mouches là-bas au village ? Tel a été, si je ne me trompe, votre principal argument dans votre dernier mémoire, pour prouver que l'étang n'était pas l'unique cause de l'épidémie ?

— En effet, reprit Merville d'un air triomphant et vous avez dû lire ma théorie sur ce phénomène. L'action combinée des vents et de la chaleur, la transmission des molécules morbides, la formation des miasmes délétères... la démonstration était complète, j'ose le croire. J'ai prouvé, clair comme le jour, que la maladie avait seulement de la gravité pour les individus faibles, rachitiques, mal vêtus, mal logés, mal nourris, et qu'une constitution particulière, prédisposait à subir son influence.

— Eh bien ! voyez comme on est méchant, répliqua Rigobert d'un ton sarcastique ; certaines gens prétendent que les ouvriers de la fabrique mouraient de la fièvre tout comme les paysans de là-bas, si, chaque fois que l'un d'eux ressent les premières atteintes du mal, on ne le transportait aussitôt à la ville, où le changement d'air finit souvent par le guérir.

— C'est une calomnie ! s'écria M. Laurent avec indignation ; comme l'emplacement nous manque à la fabrique

pour garder ces malades, nous les envoyons le plus souvent à la ville, et c'est ce qui a fait dire... Mais que ne dit-on pas ? Ma fille, elle-même, a servi de prétexte aux plus perfides insinuations contre moi. On prétend qu'elle est atteinte de la fièvre épidémique ; cependant cette chère enfant va mieux que jamais, elle ne fait entendre aucune plainte, elle est gaie ; le docteur lui-même ne trouve plus rien à lui ordonner... Aussi, un ami aurait-il dû ne pas prêter l'oreille à ces indignités, surtout ne pas les répéter !

Rigobert s'excusa d'un air d'embarras. Au même instant la barque dévota les promeneurs sur la chaussée, en face de la manufacture. Une foule empesée les entoura aussitôt avec des cris joyeux et les accompagna en triomphe dans la grande cour où avait lieu la fête.

Bientôt ils aperçurent Thérèse au milieu d'un cortège de dames en brillantes toilettes et d'hommes vêtus de noir, qui semblaient être de riches voisins ou des fonctionnaires publics. Mademoiselle Laurent remplissait les devoirs de maîtresse de maison avec un tact parfait. La conviction de sa fin prochaine lui donnait une aisance gracieuse, une sorte d'assurance qui appartenait seulement d'ordinaire à la femme d'un âge plus avancé ; elle sentait que sa position exceptionnelle devait l'affranchir de cette timide réserve obligatoire pour la jeune fille appelée à un avenir de bonheur et de plaisir. Peu de changements avaient eu lieu dans sa personne et dans ses traits depuis le

jour où Alfred était venu pour la première fois à la fabrique ; elle était toujours vêtue d'une robe blanche à ceinture flottante ; une petite fleur naturelle ornait ses cheveux cendrés. Cependant une teinte rosée, plus vermeille aux pommettes des joues était répandue sur son visage pur et délicat ; on eût dit un léger carmin qui colore le fruit déjà mûr du côté où frappent les rayons du soleil.

Ce doux incarnat rendit l'espoir à Smithson. Pendant que M. Laurent s'avavançait précipitamment pour adresser ses compliments aux étrangers nouvellement arrivés, le contre-maître dit à Merville, en lui désignant Thérèse :

— Regardez, Monsieur, certainement vous vous trompez tout à l'heure... Jamais miss Laurent n'a été aussi fraîche, aussi bien portante ! il est impossible que cette charmante enfant ne vive pas au moins jusqu'au 8 octobre... Si vous me disiez le contraire, vous me feriez douter de votre science.

Le docteur examina la jeune fille qui gourmandait son père de son excursion sur l'eau, et il secoua la tête.

— Ma conviction n'a pas changé, répliqua-t-il à voix basse ; il faut absolument que je parle à mademoiselle Laurent... Monsieur Smithson, en médecine surtout, on ne doit jamais croire aux apparences ; le mal a fait encore plus de progrès que je ne l'avais pensé !

Et laissant Smithson consterné de cette nouvelle, il s'avança rapidement vers la jeune fille,